



Vos réf. : VTE VALES  
Nos Réf. PM/MBY/AP /N°236311  
Service Public d'Assainissement Non Collectif  
Affaire suivie par Amandine PONTHEUX  
Tél. 02.37.64.82.00  
Courriel : spanc@dreux-agglomeration.fr

**MONSIEUR VALES GREGORY**  
**1 ROUTE DE SENONCHES**  
**28250 LA FRAMBOISIERE**

Dreux, le **- 8 OCT. 2020**

**OBJET : Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC)**  
**Avis non conforme, classe E**

Monsieur,

A la suite de votre demande, un contrôle de votre installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) située au **473 Route du Bois Normand à Rueil la Gadelière**, a été réalisé le **09 Septembre 2020** dans le cadre d'une transaction immobilière. Vous trouverez ci-joint le rapport de visite relatif à cette intervention.

**Les conclusions du compte rendu classent votre système comme étant non conforme aux normes en vigueur.** Un plan-masse fait apparaître l'installation existante. Son état et son fonctionnement général sont déficients et peuvent présenter un risque sanitaire ou de pollution du milieu naturel.

Sa réhabilitation et sa mise aux normes sont donc obligatoires. Conformément à la réglementation, **les travaux de mise aux normes devront être effectués dans les quatre années qui viennent. En cas de vente de votre habitation, l'acquéreur disposera d'un délai réduit à un an pour effectuer ces travaux de mise en conformité.**

A cette fin, une étude de définition de filière d'ANC, comprenant une étude de sol, devra être réalisée par un bureau d'études spécialisé. Cette étude devra être soumise à la validation du Service Public d'ANC (SPANC) en amont des travaux. Les eaux pluviales doivent continuer à être intégralement gérées séparément des eaux usées. Nous sommes sûrs que vous comprendrez l'importance de la mise en conformité de l'assainissement, tant pour la préservation du milieu naturel que pour l'amélioration du cadre de vie de chacun.

La facture correspondant au coût de ce contrôle soit 213,17 € TTC (TVA à 10 %) sera adressée ultérieurement au demandeur du contrôle.

Le SPANC reste à votre disposition pour tout complément d'information. Le règlement du SPANC est disponible sur le site internet de l'agglomération au lien suivant : <https://www.dreux-agglomeration.fr/Eau-Assainissement/Assainissement-Non-Collectif>.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, en mes considérations les meilleures.

**Pascal MASSON**  
*Directeur Général des Services par intérim*

Pièces jointes : Rapport de contrôle, Carnet de santé de l'installation

Page 1/1